

## Prévention du risque lié aux produits chimiques ACD et CMR

### PROGRAMME

#### 1. NOTION DE RISQUE ET DE DANGER & CONSEQUENCES

- Les grands principes de prévention
- L'accidentologie et l'évaluation des risques

#### 2. LA REGLEMENTATION

- Décrets du 01 février 2001, du 23 décembre 2003, du 15 décembre 2009
- Réglementation REACH et nouveaux systèmes SGH/CLP

#### 3. LES PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX (ACD Agent Chimique Dangereux et CMR cancérigène – mutagène – reprotoxique)

- Qu'est-ce qu'un produit chimique ?
- Les principales familles de produits chimiques utilisés en entreprise
- Les réactions dangereuses
- Identification des différents risques : inhalation, intoxication, incendie, explosion, environnement, brûlures, respiratoires, lésions dermatologiques, etc.
- Les effets toxiques sur les personnes.

#### 4. LA CONNAISSANCE DU RISQUE PAR :

- L'étiquetage et le danger,
- La fiche de données de sécurité,
- La notice de prévention au poste

#### 5. LES FDS DES PRODUITS UTILISES SUR LE SITE

#### 6. COMMENT PROTEGER ET SECOURIR

- Les grands principes de prévention
- Les protections collectives et individuelles
- Les consignes en cas d'incidents ou accidents

#### 7. Notion sur la réglementation ADR

- Classement des matières
- Signalétique transport



**Durée**

1 jour.



**Pré requis**

Aucun



**Public concerné**

Toute personne travaillant avec ou au voisinage de produits chimiques

#### Objectifs pédagogiques

Être capable :

- D'identifier les risques encourus et de choisir les moyens de prévention adaptés.
- Savoir utiliser les équipements de protections adaptés aux situations de travail.
- De mettre en œuvre la méthodologie d'intervention en cas d'incident ou d'accident.

#### Méthodes pédagogiques

La formation est une alternance :

- D'apports théoriques (cours sous PowerPoint)
- D'échanges d'expérience

#### Modalités d'évaluation des acquis

Contrôle des connaissances théoriques sous forme de QCM.

#### Mode d'évaluation

Une attestation de formation est délivrée par le CEFIRC après l'évaluation finale des connaissances et adressée à l'employeur.

Durée de validité conseillée : 3 ans.

#### Accessibilité aux personnes handicapées

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.